

<b>TYPE DE POLITIQUE :</b> Mode de gestion	<b>N° 212</b>
<b>TITRE DE LA POLITIQUE :</b> Rôle de la vice-présidence	
<b>Adoptée :</b> le 4 novembre 2001 <b>Modifiée :</b> le 11 décembre 2021	Page 1 de 1

La vice-présidence préside les réunions du Comité plénier du Conseil et, conformément à la Loi sur l'Éducation, elle assume la présidence en cas d'absence ou d'empêchement de la présidence.

---

#### VÉRIFICATION

**MÉTHODE :** Outil d'autoévaluation du Conseil

**FRÉQUENCE :** Une fois par année